

TOUR de la CASA

Alpes-Maritimes

8.9.10.11 MAI 2025
3 ÉTAPES EN LIGNE
2 CLM INDIVIDUELS

Épreuve ouverte à la Fédération Française de Cyclisme
Open : 1 - 2 - 3 - Access



Suivez-nous sur Instagram @tour_de_la_casa

Renseignements : 07 62 94 63 98 / 07 71 18 16 82



SPEAKER



CARAVANE
PUBLICITAIRE



ÉCRAN GÉANT



MOTO
FRAÎCHEUR



SERVICE
DE RESTAURATION



EN DIRECT SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



CERAMICA
VÉLO SPRINT BIOTOIS



GOBIK®



TOUR de la CASA Alpes-Maritimes

JEUDI 8 MAI 2025



1^{re} étape : Antibes - 2 km

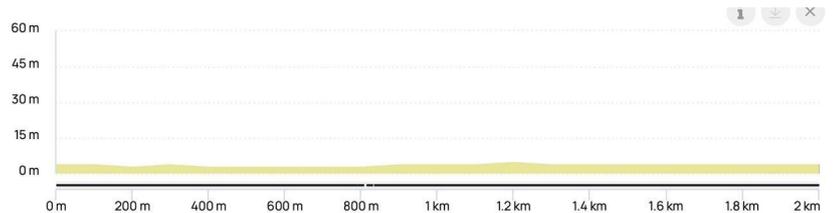
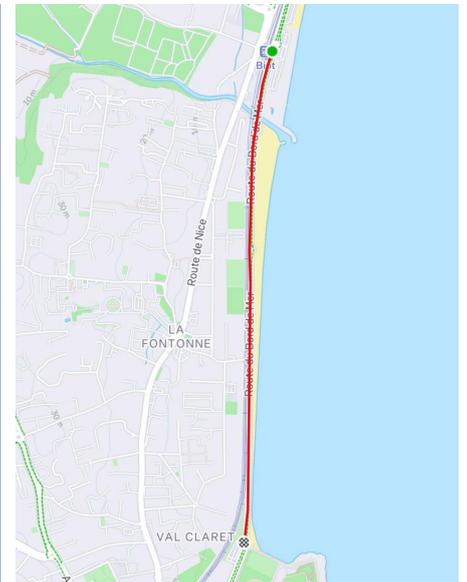
Le Tour de la Casa - Alpes-Maritimes 2025 s'élance sous la forme d'un prologue de 2 km absolument plats, favorisant les spécialistes des efforts courts et les coureurs puissants. Un sprinter peut-être ?

Il faudra remettre du braquet pour s'imposer devant l'émblématique Fort Carré, afin de revêtir le premier maillot jaune.



CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTAPE :

- Kilométrage : 2 km
- Dénivelé : 5 m
- Profil : Plat
- Départ : 18 h 00
- Temps estimé : 2 min 15
- Difficulté : ★



TOUR de la CASA Alpes-Maritimes

VENDREDI 9 MAI 2025



2^e étape : Caussols - 117,5 km

La deuxième étape du Tour de la Casa - Alpes-Maritimes à Caussols est taillée pour les puncheurs/grimpeurs qui devront se montrer explosifs sur ce parcours exigeant.

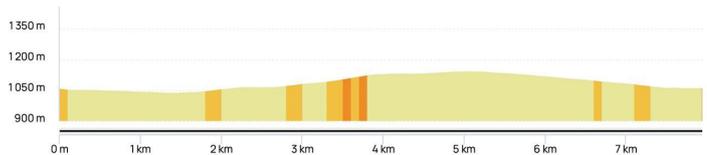
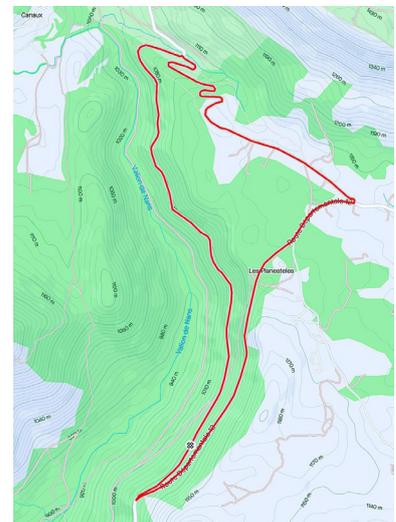
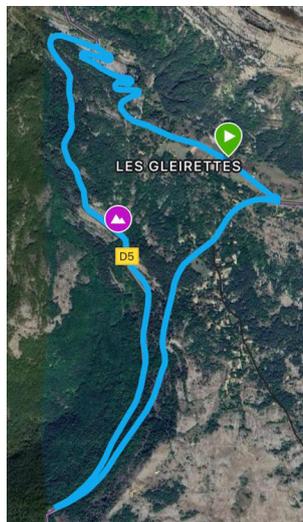
La redoutable côte des Gleirettes (GPM) sera escaladée à 15 reprises et sera le terrain idéal pour une explication entre les hommes forts du jour.

Descente dangereuse après la ligne d'arrivée (virage en épingle)



CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTAPE :

- Kilométrage : 117,5 km
- Dénivelé : 1700 m D+
- Profil : Vallonnée
- Départ : 12 h 00
- Temps estimé : 3 h 05
- Difficulté : ★★ ★



Les GPM se feront au sommet de la côte des Gleirettes aux 1^{er} 5^e et 10^e passages (2^e catégorie : 10-7-5-3-1 points)



Les Rushs se feront sur la ligne d'arrivée aux 1^{er} 5^e et 10^e passages (10-7-5-3-1 points).



Le peloton bénéficiera d'une moto fraîcheur tout au long de cette étape



TOUR de la CASA Alpes-Maritimes

SAMEDI 10 MAI 2025



3^e étape : Gréolières 1400 - 103 km

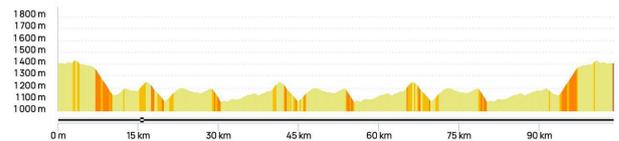
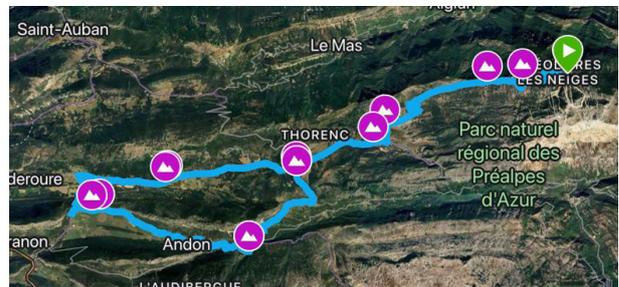
Après un départ fictif dans la station de Gréolières 1400, le peloton s'élancera pour 103 km dans la plaine, en direction d'Andon par le Col du Castellaras (GPM).

Deux boucles complètes seront à effectuer avant de rejoindre la station de Gréolières 1400 où sera jugée l'arrivée de l'étape.



CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTAPE :

- Kilométrage : 103 km
- Dénivelé : 1550 m D+
- Profil : Montagneux
- Départ : 10 h 00
- Temps estimé : 3 h 00
- Difficulté : ★ ★ ★ ★



Les GPM se feront au sommet du Col du Castellaras (2^e catégorie 10-7-5-3-1 points) (1^{er}, 2^e et 3^e passage) et au village d'Andon au 3^e passage (1^{ère} catégorie 20-15-12-10-7-5-3-1 points).



Les RUSHS seront situés à Thorenc (1^{er} et 2^e passage 10-7-5-3-1 points)



Une zone de ravitaillement/dépannage fixe sera mise en place dès le second passage dans le village d'Andon.



Le peloton bénéficiera d'une moto fraîcheur tout au long de cette étape



TOUR de la CASA Alpes-Maritimes

SAMEDI 10 MAI 2025



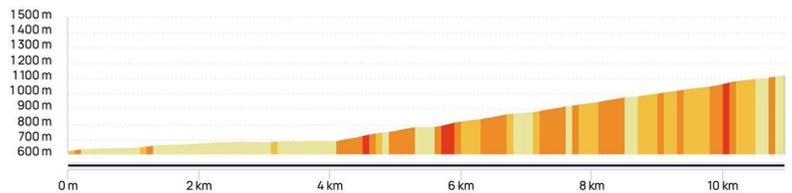
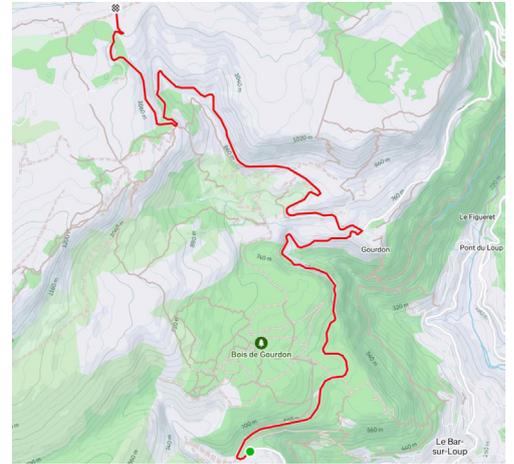
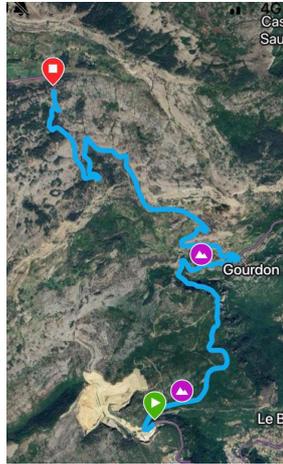
4^e étape : Bar sur Loup - Gourdon - Col de l'Ecre - 11 km (CLM)

Nous vous présentons la redoutable 4e étape du Tour de la CASA - Alpes Maritimes 2025
Un contre-la-montre individuel de près de 11 km (511 m D+) qui débutera par une première partie roulante sur 4 km avant d'affronter les premières rampes vers le pittoresque village de Gourdon.
À ce moment-là, il restera 6 km à 6.8 % pour rejoindre l'arrivée située au sommet du mythique Col de l'Ecre.
Le maillot jaune sera-t-il solidement accroché sur les épaules du leader à l'issue de cette étape ?



CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTAPE :

- Kilométrage : 10,96 km
- Dénivelé : 511 m D+
- Profil : Montagneux
- Départ : 16 h 00
- Temps estimé : 25 min
- Difficulté : ★ ★ ★



TOUR de la CASA Alpes-Maritimes

DIMANCHE 11 MAI 2025



5^e étape : Biot/Valbonne - 117 km

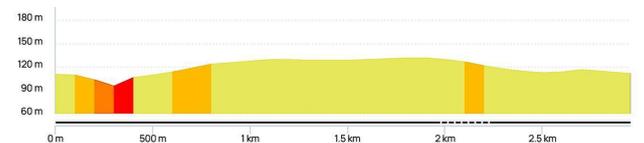
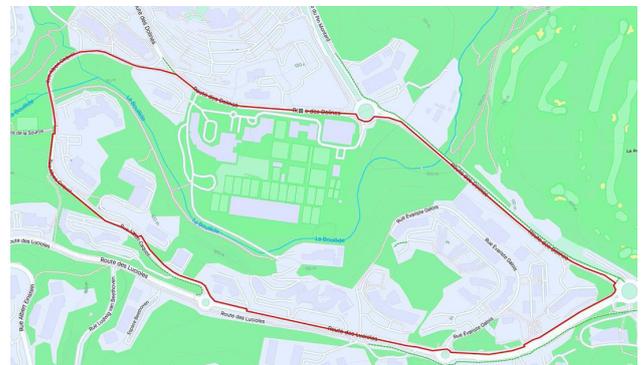
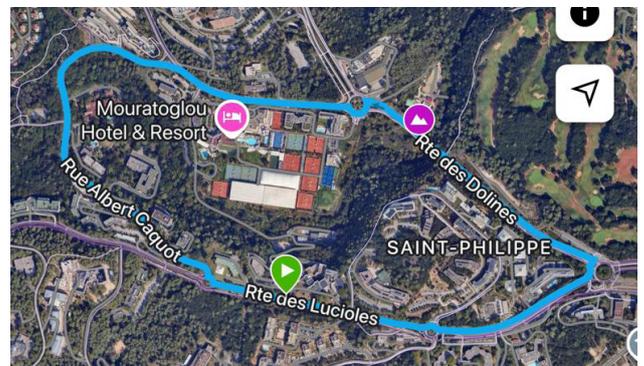
Une finale en apothéose pour cette 3^e édition du Tour de la CASA - Alpes-Maritimes 2025 avec le légendaire circuit GSF qui accueillera cette 5^e étape comme les années précédentes.

Un circuit rapide et éprouvant avec son «raidard» de 400 m juste avant la longue ligne droite menant à l'arrivée. Attention aux cassures !



CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTAPE :

- Kilométrage : 117 km
- Dénivelé : 1700 m D+
- Profil : Plat
- Départ : 12 h 00
- Temps estimé : 3 h 00
- Difficulté : ★ ★



Les GPM se feront au sommet de la côte des Dollines aux 5^e, 10^e et 15^e passages (3^e catégorie 5-3-1 points).



Les RUSHS se feront sur la ligne d'arrivée aux 1^{er}, 10^e, 20^e, 30^e et 40^e passages (10-7-5-3-1 points).



TOUR de la CASA Alpes-Maritimes

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 01 : Présentation

La 3ème édition du tour de la CASA se déroulera sur 5 étapes du 8 au 11 mai. Course par étape sur invitation par équipe de 4 à 6 coureurs maximum, réservée aux catégories Open 123, Access 1234, U19.

Course réservée aux coureurs, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme. Les équipes devront s'inscrire de candidatures avant le 30 avril 2025. Les équipes pourront remplacer un coureur jusqu'au 5 mai 2025. Au-delà de cette date, il ne sera plus possible d'effectuer des changements ni de demander le remboursement.

ARTICLE 02 : Inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement par la feuille d'engagement qui vous sera transmise sur demande par courriel : loicmagnot@hotmail.fr

Les équipes devront faire acte de candidature avant le 30 avril 2025 en retournant le bulletin d'engagement à l'adresse mail suivante : loicmagnot@hotmail.fr

Les règlements se feront uniquement par chèque à hauteur de 60 € par coureur à l'adresse postale suivante : Salle de Sport Myfitness – À l'attention de M. MAGNOT Loïc – 37 Chemin du Puissanton – 06220 Vallauris avant le 30 avril 2025.

Aucun paiement ni engagement sur place, aucune dérogation ne sera accordée.

ARTICLE 03 : Dossards

L'accueil et la remise des des dossards se feront le 8 mai à partir de 16 h au niveau de l'aire d'arrivée qui sera située à proximité du fort Carré à Antibes. Plus de retrait de dossards après 17 h 30.

Avant chaque étape, le coureur devra signer la feuille d'émargement, sans quoi il sera considéré comme non partant.

ARTICLE 04 : Assistance

Seuls les véhicules des clubs ou des groupements sportifs pourront suivre la course (possibilité de se regrouper entre coureurs de clubs différents). Le chauffeur doit obligatoirement avoir une licence FFC 2025. Les voitures seront munies d'une radio CB prêtée par un prestataire contre une caution de 150 € à payer à la prise de la radio pour suivre les courses. L'ordre de placement pour l'étape du vendredi midi ainsi que pour toutes les autres étapes sera effectué en fonction du classement général. Possibilité de regroupement d'équipes pour former une voiture dépannage.

ARTICLE 05 : Code de la route

Les routes restant libres à la circulation, le Code de la route et le règlement FFC devront être respectés par tous, avec une attention particulière aux consignes de prudence vis-à-vis des autres véhicules, des coureurs, des spectateurs et des organisateurs. Les véhicules ne sont pas assurés par l'organisation.

Par sécurité, tous les ronds-points rencontrés sur le parcours seront contournés par la droite conformément au Code de la route : sanction de mise hors course. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident de la route causé par le non-respect dudit règlement et du Code de la route.

ARTICLE 06 : Équipement obligatoire

Les vélos devront être équipés du transpondeur, positionné correctement, sans quoi il ne pourra y avoir de réclamation portant sur le temps et le classement du coureur. Pour le contre-la-montre, les vélos devront répondre à la réglementation FFC. Tout coureur surpris s'abritant derrière une voiture sera mis hors course et ne pourra plus participer à la course, il ne pourra prétendre aux primes déjà acquises. De ce fait, il ne sera pas retenu de réclamation concernant les erreurs de parcours, quels que soient les motifs invoqués.

ARTICLE 07 : Réclamations

Les réclamations seront reçues par écrit à l'attention des commissaires jusqu'à 30 minutes après l'affichage des classements à l'arrivée des étapes.

ARTICLE 08 : Réunions des directeurs sportifs

Une réunion des directeurs sportifs aura lieu le vendredi matin à 11 h à proximité du départ de l'étape de Caussol, puis le samedi matin à 9 h au niveau du parking principal de Gréolières-les-Neiges ainsi que le dimanche à 11 h devant l'entreprise GSF. Tous les coureurs leaders d'un des classements devront se présenter en tenue (cuissard et maillot obligatoire) au podium au plus tard 15 minutes après l'arrivée en tenue de coureur (cuissard et maillot obligatoire). Une réception finale avec remise des prix aura lieu à la suite de l'étape du dimanche après-midi à Biot-Sophia Antipolis devant l'entreprise GSF. Les coureurs leaders devront impérativement porter leur maillot de leader lors des étapes. En cas de refus, le coureur se verra automatiquement mis hors course automatiquement et c'est le second qui portera le maillot.

ARTICLE 9 : Ravitaillement

Les coureurs ne pourront pas recevoir de ravitaillement dans les 20 premiers et les 15 derniers kilomètres de chaque étape (sauf décision des arbitres). Afin que les gels et papiers ne soient pas jetés n'importe où sur la chaussée, une zone verte/ravitaillement délimitée par des panneaux sera créée. À la fin de chaque épreuve, des membres de l'organisation ramasseront les déchets. Le coureur surpris à jeté ses emballages hors de cette zone sera immédiatement mis hors course.

ARTICLE 10 : Délais

Le délai d'élimination est de 20 % sur les étapes en ligne et 30 % sur le contre-la-montre. Tout coureur ou groupe de coureurs qui se trouvera à plus de 30 minutes du premier se verra retirer son dossard et le transpondeur. Il pourra continuer la course, mais ne sera pas classé et ne sera plus couvert par la sécurité de l'organisation. Tout infraction, abri par véhicule, rétro, poussette, etc. entraînera une mise hors course et la perte des récompenses. Tout coureur qui abandonne doit retirer son dossard et le signaler à l'équipe d'organisation ou aux commissaires. Tout coureur qui abandonnera ne pourra pas repartir le lendemain, sauf cas exceptionnel et par décisions des commissaires.

Tout coureur dépassé par la tête de la course aura interdiction de s'intercaler dans les différents groupes d'échappées. Il pourra néanmoins rester à l'arrière du peloton sans participer à la progression de la course.

Protocole

- Une présentation d'équipe est prévue 30 minutes avant le départ de chaque étape.
- La remise des prix s'effectuera 15 minutes après l'arrivée des premiers coureurs de chaque étape.
- Une amende de 50 € sera infligée aux coureurs absents à l'un de ces protocoles (article G14 du règlement FFC).
- Après chaque étape, seront appelés sur le podium le vainqueur de l'étape, le leader du Classement Général, des Rushs, du GPM, du meilleur U21 ainsi que le coureur le plus remarquable de la journée avec remise d'un maillot de leader. Pour chaque étape, une grille de prix est attribuée et sera versée par le comité Région Sud.

Classement général individuel : ce classement implique la participation à l'ensemble des étapes. III correspond à l'addition des temps de chacune des cinq étapes. En cas d'égalité seront retenues l'addition des places de chaque étape et en dernier recours la place de la dernière étape.

À l'issue de la dernière étape seront appelés les trois premiers du classement général (en tenue de coureur : maillot et cuissard).

- Un maillot blanc récompensant le leader du classement des moins de 21 ans sera attribué au terme de chaque étape.
- Un maillot vert récompensera le leader du classement par point.
- Un maillot à pois récompensera le leader du classement de la montagne.
- À la fin de chaque étape en ligne, un prix de la combativité sera attribué. Le coureur ayant été le plus offensif et le plus remarquable sera choisi par un jury de commissaires et des membres de l'organisation.

Il est bien entendu que ce choix est indépendant du classement, aucune réclamation ne sera donc recevable. À la fin de l'épreuve, le prix du « super combatif » sera aussi remis au coureur qui aura été le plus actif sur l'ensemble du tour. Tous les coureurs récompensés seront appelés par le speaker lors de l'établissement du classement.

À l'issue de chaque étape, le speaker annoncera les coureurs qui devront se présenter à la conférence de presse qui fera suite au protocole de remise de prix.

Les coureurs devront impérativement se conformer rigoureusement au protocole afin de satisfaire les partenaires, les sponsors, les invités et les différents élus.

ARTICLE 11 : Lutte antidopage

Conformément au règlement fédéral et aux lois concernant la lutte antidopage, des contrôles pourront être effectués pendant l'épreuve par un médecin fédéral désigné à cet effet. En conséquence, tous les coureurs devront obligatoirement, aussitôt après avoir franchi la ligne d'arrivée, s'assurer si un contrôle médical est prévu à l'issue de l'étape. Les coureurs désignés par tirage au sort ou désignés par le médecin qui ne se présenteront pas au contrôle feront l'objet d'un procès-verbal de carence.

ARTICLE 12 : Caution

Il sera demandé deux chèques de caution avant le départ de la course :

- Un chèque de caution d'une valeur de 150 € si utilisation d'une radio course.
- Un chèque de caution pour les transpondeurs d'une valeur de 200 €

Les chèques seront rendus lors du retour des radios, des dossards et des transpondeurs. Toute détérioration des transpondeurs entraînera l'encaissement de la caution.

ARTICLE 13 : Contre-la-montre

Lors du contre-la-montre, les coureurs partiront de minute en minute, les dix derniers coureurs partiront toutes les deux minutes.

ARTICLE 14 : Règlement

Les organisateurs du Tour de la CASA se réservent le droit de modifier le règlement. Dans ce cas, ils indiqueront les modifications lors des réunions des directeurs sportifs.

ARTICLE 15 : Répartition des GPM et RUSHS

Étape 1	Pas de point attribué		
Étape 2	GPM (1ère catégorie)	1 - 5 - 10 - 15 ^e tour	Sommet Côte des Gleirettes
	RUSH	1 - 3 - 5 ^e tour	Passage sur la ligne
Étape 3	GPM (2 ^e catégorie)	2 - 3 ^e passage	Col de Castellaras
	GPM (1 ^{re} catégorie)	3 - 3 ^e passage	Village d'Andon
	RUSH	1 - 2 ^e passage	Commune de Thorenc
Étape 4	Pas de point attribué		
Étape 5	GPM (3 ^e catégorie)	5 - 10 - 15 ^e tour	Sommet Côte des Dolines
	RUSH	1 - 10 - 20 - 30 - 40 ^e tour	Passage sur la ligne

À chaque GPM, des points seront attribués en fonction de la catégorie du GPM.

GPM 1^{re} catégorie : 20 - 15 - 12 - 10 - 7 - 5 - 3 - 1

GPM 2^e catégorie : 10 - 7 - 5 - 3 - 1

GPM 3^e catégorie : 5 - 3 - 1

A chaque RUSH seront attribués 10 points, 7 points, 5 points, 3 points et 1 point respectivement pour les 5 premiers à chaque passage.

Pour l'étape 5, les points seront majorés et se répartiront de la façon suivante : 20 - 15 - 12 - 10 - 7 - 5 - 3 - 1